COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 septembre 2023

Présent(e)s: Joris HURIOT, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, Gérard VOIRIN, Bruno HURIOT, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Silvia ROPA, Mathilde BERTRAND,

Dominique THOMAS, Christelle LOMBARD

Excusé(e)s: Magali GRANGY (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE), Jérémy VALANCE

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2023

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du

conseil municipal (délibération n°20/2020 du 08/06/2020)

Unanimité

3. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du

conseil municipal (délibération n°48/2023 du 03/07/2023)

Unanimité

4. Procédure de modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 février 2022 pour le lancement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de

Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les orientations de la notice explicative élaborée

avec l'appui du bureau d'études Eolis :

- Réévaluer le PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales,

- Adapter les emplacements réservés à la situation actuelle,

- Revoir le règlement de la zone naturelle

Le projet de modification du PLU aura des incidences jugées comme positives en matière de

consommation sur les espaces et sur l'environnement.

La notice sera communiquée aux personnes publiques associées et consultables au secrétariat

de Mairie.

Unanimité

5. Demande de subvention pour le projet école et cinéma

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de 585,00 € de l'école primaire pour le projet « école et cinéma » de l'année 2023/2024. La collectivité règlera directement les factures correspondantes pour le montant déterminé.

Unanimité

6. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un programme de restauration de la Basilique Saint Pierre Fourier

Monsieur le Maire rappelle qu'une évaluation sanitaire et un diagnostic préalable à la restauration intérieure de la Basilique Saint Pierre Fourier à Mattaincourt ont été réalisés par l'atelier GREGOIRE André.

Dans la continuité, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité dans le recrutement du maître d'œuvre est nécessaire d'être mise en place auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Unanimité

7. Création d'un budget participatif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement du budget participatif débattu en commission « Finances – Administration générale – Vie économique » le 5 septembre 2023. Ce dispositif doit permettre d'ancrer la participation citoyenne au cœur de l'action politique municipale.

Il prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 avec un montant fixé à 10 000,00 €.

Unanimité

8. Prime de déneigement pour les agents du service technique

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai dernier concernant la prime de déneigement pour les agents du service technique : 10,00 € net/heure effectuée/agent concerné sur présentation d'un état déclaratif individuel validé par Monsieur le Maire.

La délibération prévoyait la rétroactivité sur l'hiver 2022/2023. En principe de non-rétroactivité des lois et actes réglementaires, il convient de délibérer, à nouveau, sur ce sujet, pour une application au 1^{er} octobre 2023.

Unanimité

9. Rapport d'activité 2022 du SDEV

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Electricité des Vosges.

Unanimité

10. Point supplémentaire : Décisions modificatives au budget – Vote de crédits

Monsieur le Maire présente à l'assemblée différentes décisions modificatives au budget :

- Article 1322-306 : Subvention Conseil Régional du Grand Est : + 101 288,00 €,
- Article 2183 : Matériel de bureau et informatique : + 885,00 €,
- Article 2315-309 : Impasse Saint Pierre Fourier : + 12 650,00 €,
- Article 2315-307 : Projet de requalification : + 87 753,00 €.

Unanimité

11. Point supplémentaire : Autorisation pour le Maire de signer les avenants au marché « aménagement d'une maison d'assistantes maternelles dans un bâtiment communal existant »

Monsieur le Maire précise que la réception du chantier a eu lieu et que la maison d'assistantes maternelles a ouvert ses portes le vendredi 1^{er} septembre 2023.

Il présente deux nouveaux avenants au marché :

- Lot 5 : « Plomberie Sanitaire » : 1 495,00 € HT,
- Lot 7 « Electricité VMC » : 832,13 € HT.

Enfin, pour permettre de clôturer le marché dans les meilleurs délais et de solliciter le paiement des subventions correspondantes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les avenants (en plus-value ou en moins-value) du marché correspondant.

Unanimité

12. Point supplémentaire : Cession de matériel informatique inutilisé - Vente au plus offrant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune puisse mettre en vente, au plus offrant, le matériel informatique inutilisé du secrétariat de Mairie. Cette proposition s'inscrit dans une démarche de réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son

empreinte environnementale sans dépôt en déchèterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget de la commune.

Le matériel est cédé en l'état et sans garantie de bon fonctionnement.

Unanimité

13. Point supplémentaire : Candidature au dispositif « Villages d'Avenir »

Destiné aux communes rurales groupées ou isolées, le programme d'ingénierie « Villages d'Avenir » permettra aux communes lauréates de disposer d'une ingénierie de proximité afin de concrétiser leurs projets. Les candidatures au programme sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2023.

Unanimité

14. Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – Tremblement de terre au Maroc

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le violent tremblement de terre qui a frappé le Maroc dans la nuit du vendredi 8 septembre au samedi 9 septembre 2023 dont le bilan provisoire fait état de plus de 2 400 morts dont 4 Français et plus de 2 400 blessés.

Par solidarité et au regard des liens historiques qui rassemblent nos deux pays, Monsieur le Maire propose une aide exceptionnelle au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) à hauteur de 300,00 €.

Unanimité

Informations diverses:

• Situation et positionnement liés à la maison sise 11 rue Louis Pasteur :

Monsieur le Maire fait état des échanges avec la DDFIP de Meurthe-et-Moselle et notamment le service France Domaine.

Monsieur le Maire précise également, comme évoqué en réunion d'Adjoints et en commission « Aménagement du territoire », qu'il a demandé à Fabrice MICALLEF, architecte, de travailler à un projet de « réhabilitation d'une maison dégradée en un espace de vie mutualisé ».

• Situation liée au café multi-services « Le quartier des bons amis » :

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré, avec « 1 000 cafés » un potentiel gérant au cours de l'été. « 1 000 cafés » prend le temps nécessaire pour trouver le bon profil et ainsi permettre une réouverture sereine et pérenne.

Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2026 :

Monsieur le Maire met en avant les trois principaux projets d'investissement à venir sur ces trois prochaines années : la rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics, le pôle loisirs et sportifs de plein-air, la réhabilitation d'une maison dégradée en un logement et un espace collectif.

• Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables :

La loi, promulguée le 10 mars 2023, veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. Le texte s'articule autour de quatre axes : planifier les énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables et mieux partager la valeur générée par ces énergies. La loi instaure, notamment, un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Cette planification est mise en œuvre par le SCoT des Vosges Centrales et la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire. Les Maires des communes concernées sont associés à cette planification.

Projet de requalification :

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier. Il précise qu'une récente visio avec la maitrise d'œuvre a été menée vendredi 8 septembre dernier pour évoquer l'écluse de voirie rue du Centre (une alternative à cet aménagement est envisagée) et la finalisation des dossiers techniques. Retour sur les deux tracts d'opposition, en partie, au projet de pôle loisirs et sportifs de plein-air.

• Point sur les chiffres/comptages du recensement de la population :

Monsieur le Maire fait remarquer que, suivant le décompte INSEE, le nombre d'habitants (hors communautés) est en augmentation de + 2 %.

• Situation de la rivière du Madon :

Des difficultés sont apparues au canal du Moulin à Mirecourt qui amènent à une baisse du niveau du cours d'eau en amont. L'association de pêche locale met tout en œuvre, avec les acteurs concernés, pour remédier à la situation. Néanmoins, elle se heurte à la « police de l'eau » qui n'est pas favorable à la réalisation de travaux sur l'ouvrage.

Miss Lorraine 2023 :

Sarah LHUILLIER, originaire de Mattaincourt, est candidate. Monsieur le Maire l'a rencontré. L'élection est le samedi 7 octobre 2023.